



DEMANDE DE RESERVATION LOCAUX COMMUNAUX

(à retourner à l'administration communale 70 jours
avant la manifestation)

Société, organisateur :

Membre USL Cugy : Oui Non

Responsable Nom : Prénom :

de la manifestation : Adresse : NPA & localité :

No tél. : Email :

Manifestation, spectacle :

Musical/Concert	Mariage
Assemblée	Banquet
Conférence	Loto
Soirée familiale	Autre:.....

Nombre de personnes prévues : **Prix d'entrée :** Adultes Enfants

Date de la manifestation : **Heures :**

Nombre de jours effectifs de la manifestation :

Dates pour des répétitions : / / / / / /

Locaux désirés :

Grande Salle	Salle du chant
Cuisine + Vaisselle	Salle 2
Scène	Vestiaires foot

Souhaite les locaux avant/après la manifestation :jours avant jours après

Equipements

Grande Salle désirés : Sonorisation Ecran + beamer Jeux d'éclairage scène

Si manifestation publique : demande patente K effectuée le

Formulaire sur le site : <https://www.fr.ch/pref/vie-quotidienne/demarches-et-documents/manifestations-temporaires-patente-k>

Par sa signature, le locataire accepte les conditions du règlement d'utilisation des locaux.

Le formulaire est à remettre à l'administration communale sous format papier.

Lieu et date :

Le locataire :

Prix de location au verso

LOCAUX COMMUNAUX

PRIX DE LOCATION (tarifs journaliers)

Tarifs applicables indicatifs :

	Tarifs Locations (CHF)	Total
Grande salle - Manifestations importantes - Spectacles, théâtres, concerts, lotos - Assemblées, conférence (sans mise en place) - Collation d'enterrement (sans mise en place) - Mariages, anniversaires et autres (s/mise place)	800 .--	
Cuisine	200 .--	
Vaisselle	100 .--	
Salle 2	100 .--	
Salle du chant : en complément grand salle	100 .--	
Scène	50 .--	
Sonorisation	50 .--	
Beamer (uniquement si utilisé à la grande salle)	50 .--	
Eclairage scène	80 .--	
Plus-value pour montage le jour avant	100 .--	
Plus-value pour démontage le jour après	100 .--	

Total (sous réserve de validation du Conseil communal) : _____

Réduction de 50% pour les sociétés de l'USL de Cugy.

Si la mise en place ou le rangement se fait par le personnel communal, ce travail est facturé à Fr. 80/h.

PREAVIS ET OBSERVATIONS :

.....

DECISION COMMUNALE :

Accordé

Refusé

Prix total de location : Fr.....

Observations :

.....

Date : Signature du Conseil communal :